

LE DON DE TISSUS À QUOI ÇA SERT?



LA GREFFE DE TISSUS

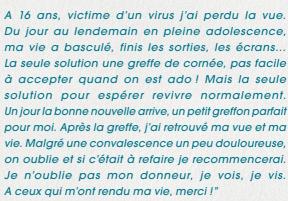
Les tissus sont essentiels au fonctionnement du corps humain. Les os, les tendons, les ligaments, les ménisques assurent la qualité de nos mouvements. Les vaisseaux, les artères et les veines maintiennent notre circulation sanguine. La peau nous protège. Les cornées sont indispensables à la vue.

Les greffes de tissus permettent de remplacer un tissu défaillant et de soigner les grands brûlés, de traiter des maladies aussi différentes que les sarcomes osseux, les malformations congénitales cardiaques, les infections de prothèse, ou les cécités cornéennes

Il existe deux modalités pour donner des tissus. **De son vivant**, il s'agit alors du recueil de résidus opératoires (des membranes amniotiques lors des accouchements, des têtes fémorales lors de la mise en place de prothèses de hanche...). Ou dans le cadre **d'un don post-mortem**, il sera alors possible de donner ses tissus (os, artères, veines, peau, cornées...), au même titre que ses organes.

En France, la loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, saut si nous avons exprimé un refus, via le registre national des refus ou auprès de nos proches. Il s'agit du consentement présumé.

CHLOÉ 26 ANS, POUR RETROUVER LA VUE.





SAUVE AUSSI DES VIES

MURIEL, MAMAN D'ANNA, POUR RÉPARER LE CŒUR DE MA FILLE.



Ma fille est née avec un souffle au cœur, très vite le diagnostic a été posé, elle souffrait d'un tronc artériel commun, elle n'avait qu'un seul vaisseau qui sortait du cœur. Une malformation grave mais opérable... C'était un bébé qui ne mangeait pas bien, qui ne respirait pas bien. À 4 mois, elle a été opérée, une réparation complète du cœur avec une greffe de tissus. Ca a été magique! En quelques semaines, elle s'est mise à manger normalement, à sourire.

Pendant près de 13 ans, ma fille a vécu normalement, c'est une vraie guerrière. A 13 ans, elle a dû être à nouveau opérée, la greffe n'avait pas grandi avec elle. Tout s'est très bien passé et sa vie a repris son cours normal. Elle court, elle fait de l'équitation en compétition, elle a toujours voulu vivre normalement! Il a fallu attendre la deuxième greffe pour que je comprenne que tout cela avait été possible grâce à un don de tissus humain. J'ai souvent pensé au travail de ces chirurgiens, de véritables magiciens. La juste récompense pour eux, c'est qu'ils aient des greffons pour continuer à sauver des vies. Le don c'est indispensable pour un receveur, mais aussi pour un médecin."

Les règles qui régissent le don de tissus sont les mêmes que celles du don d'organes:



ANONYMAT DU DONNEUR ET DU RECEVEUR



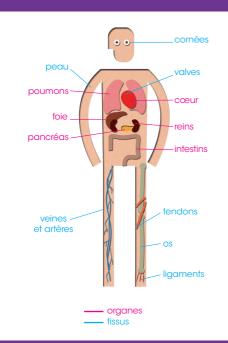
🕊 GRATUITÉ DU DON



CONSENTEMENT PRÉSUMÉ

LES TISSUS ASSURENT

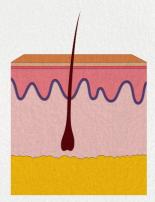
LES ORGANES ET LES TISSUS QUI PEUVENT ÊTRE PRÉLEVÉS.



EN 2017:

- 232 malades ont reçu une greffe d'épiderme.
- 516 ont reçu des greffes d'artères.
- 240 valves cardiaques greffées.
- 270 personnes ont reçu des greffes d'os.
- 205 tendons et ligaments ont été greffés.
- 4532 personnes ont été greffées de la cornée.

LA PEAU



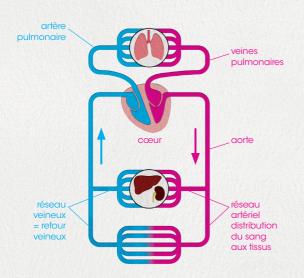
La peau recouvre l'ensemble du corps et le protège. Elle est formée de plusieurs couches: l'épiderme (couche extérieure) le derme (couche intermédiaire) et l'hypoderme (la couche la plus intérieure).

Lors d'un don, seul l'épiderme (couche superficielle de 0,3 mm) est prélevé sur le dos, les cuisses.

Ces greffes sont vitales et constituent le traitement de premier choix pour soigner les patients victimes de brûlures graves, étendues et profondes (brûlures importantes du 2° degré ou 3° degré).

DES FONCTIONS DIVERSES

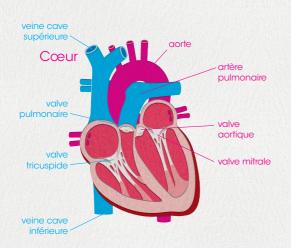
LES ARTÈRES



Les artères sont les vaisseaux sanguins qui transportent du sang en provenance du cœur vers les organes.

Les greffes d'artères sont une urgence vitale en cas d'infection de prothèses, elles peuvent être indispensables suite à une malformation, une maladie.

LES VALVES CARDIAQUES



Les valves cardiaques sont des sortes de clapets à l'intérieur du cœur qui permettent de séparer les différentes cavités, et organisent la circulation du sang en sens unique.

Les greffes de valves permettent de remplacer des valves cardiaques défaillantes, en cas de malformations congénitales, d'endocardites.

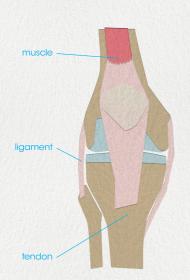


LES OS

Les os constituent le squelette, permettant de donner sa structure au corps.

Les greffes d'os peuvent être nécessaires pour remplacer un os, atteint suite à un cancer ou certaines fractures. Ils permettent aussi de combler les pertes de substances osseuses qui peuvent être douloureuses ou fragiliser l'ossature. Il peut s'agir de remplacer tout ou partie de l'os.

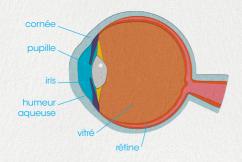
LES TENDONS, LIGAMENTS ET MÉNISQUES



Les tendons permettent de relier un muscle à un os. Les ligaments, eux, relient deux os d'une articulation ou servent à maintenir les organes. Les ménisques sont essentiels à l'articulation du genou.

Ces tissus ne se réparent pas, les greffes de tendons peuvent être indiquées en cas de rupture et de réparation d'articulation.

LA CORNÉE



La cornée est la partie superficielle de l'œil. Véritable fenêtre sur l'extérieur, elle doit être transparente pour transmettre la lumière au cristallin et à la rétine, indispensable à la vue.

La cornée peut être altérée à la suite de certaines maladies qui entraînent des opacités, des œdèmes ou des déformations, ou suite à des accidents du travail ou domestiques. La perte de transparence ou la modification de la forme de la cornée qui en résulte, entraîne une diminution de la vision qui peut aboutir à la cécité.

Lorsque la greffe de cornée est indiquée, c'est le seul traitement possible, il n'y a pas d'alternative thérapeutique.

Une greffe de cornée (ou kératoplastie) est réalisée lorsqu'une personne a des troubles de la vision importants ou de fortes douleurs dues à une atteinte de la cornée, et quand aucun traitement ne fonctionne.

Cela consiste à remplacer la cornée soit dans toute son épaisseur ou seulement sur une partie, pour lui rendre toute sa transparence et retrouver la vue.

Plus de 4000 patients chaque année peuvent en bénéficier.

L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

L'Agence de la biomédecine est une agence de l'État placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

PLUS D'INFORMATION SUR LE DON D'ORGANES, DE TISSUS ET LA GREFFE:

DONDORGANES.FR

